SI·EN Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 19
11 septembre1995

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE
Organisation du BN 2
Calendrier des réunions 2
L'action syndicale se poursuit 3
Soutien au SE 3
Errance ou cohérence ? 5

INTERNATIONAL
Premier congrès del'IE 4
Intervention de M. Marucelli 4

RETRAITES
Négocions, négocions… 6

NOTRE MÉTIER
Rapport de l'IGAS 7
Des échos du CSE 8
Organisation
et fonctionnement des SAIA 8
Coup de projecteur sur … "les
inspecteurs des écoles primaires" 9

CAPN du 15 juin 10
Message à la promotion Jean Zay 9

FONCTION PUBLIQUE
Coup d'envoi de la réforme de l'État et
des services publics 12

Ils nous ont quittés 7

L'inspection
n° 19
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et
photocomposition : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

EDITORIAL

Mauvais temps pour la rentrée sociale !

Rarement ciel n'aura été chargé de nuages aussi lourds : aujourd'hui le traitement des fonctionnaires, demain la protection sociale et les retraites.

Autant de dossiers où le feu couve depuis longtemps. Sans doute, cette fois, sera-t-il plus difficile d'empêcher l'orage d'éclater.

Et nos affaires dans tout cela ?

Il serait osé de prétendre que la conjoncture soit vraiment favorable aux discussions ouvertes par le ministre avec notre syndicat, mais il est essentiel qu'elles puissent se poursuivre. Il reviendra au Bureau National, qui en a reçu le mandat du congrès, d'apprécier les propositions qui lui seront faites prochainement pour décider de la conduite à tenir . C'est le propre de toute négociation.

La délégation syndicale dispose de mandats clairs sur tous les points des discussions qui englobent tout à la fois les missions des inspecteurs, leur carrière et leurs conditions de travail.

Il ne semble pas en aller de même pour nos interlocuteurs !

Il y a, certes, les contraintes budgétaires, plus pesantes après les décisions du Premier ministre qui ne peuvent constituer une réelle surprise puisqu'elles se retrouvent chaque année à la même période. Elles peuvent, il est vrai, constituer un frein dans l'avancée de la négociation.

Est tout autant préoccupante, à ce jour, l'absence de mise en perspective d'objectifs clairs qui relève de choix politiques concernant l'évaluation et la régulation du système éducatif, la place et le rôle des inspecteurs, la juste reconnaissance de leurs fonctions.

Le SI.EN-FEN attend des engagements fermes de la part du ministre, assortis d'un échéancier.

Il nous faut donc rester vigilants.

Notre syndicat est bien le seul à défendre l'inspection et tous les inspecteurs, la forte mobilisation des adhérents en a fait la démonstration.

Il faut que nous soyons encore plus nombreux pour peser davantage et aboutir tous ensemble.

Dans la période difficile que nous abordons c'est une impérieuse nécessité.

Michel Marucelli

le 06-09-95

Vie syndicale

Organisation du Bureau National

Secrétaire général : Michel MARUCELLI

Secrétaires généraux adjoints (par secteur)

- ***Premier degré*** : Michel LE BOHEC
- ***Enseignement technique et professionnel*** : Renée HASIAK
- ***Information et orientation*** : Bernard LESPES

Trésorier national : Michel CRUCHET

Trésorière nationale adjointe : Mireille DESTREZ

Secrétaire nationale aux affaires corporatives : Gabrielle SANTARELLI

Secrétaire nationale commission pédagogique : Marthe LEVEQUE

Secrétaire nationale commission orientation formation professionnelle et emploi : Maryse LE MOEL

Secrétaire national à la commission relations internationales : Claude GUERRE.

Autres commissions et responsabilités :

- délégation du SI.EN/suivi des discussions avec le ministre (cellule "de crise") : Michel MARUCELLI, Michel LE BOHEC, Renée HASIAK, Bernard LESPES, Gabrielle SANTARELLI, Michel CRUCHET.

Un suppléant a été désigné pour chaque secteur :

- 1er degré : Léon-Paul BOUVET
- ETP : Maryse LE MOEL
- IO : Claude PIERRET.

- Représentation du SI.EN - FEN au Conseil Supérieur de l'Éducation : Colette DURAND sera remplacée par Bernard LESPES pour siéger en qualité de suppléant de Renée HASIAK.

- Correspondante du Bureau National des stagiaires IEN et IPR-IA : Marie-Paule COLLET.

- Relations avec les associations : Léon-Paul BOUVET.

- Commission n°6 compétente pour les personnels d'encadrement et d'inspection (ministère des Affaires étrangères) : le SI.EN - FEN ayant obtenu 1 siège aux récentes élections à cette commission, sont désignés pour le représenter : Michel LE BOHEC (titulaire) et Léon-Paul BOUVET (suppléant).

- Commission des conflits (Art. 11 du Règlement intérieur) : sont désignés au titre du Bureau National : Guy FULPIN et Claude PIERRET.

Calendrier des réunions du B.N.

Août 95	29-30
Septembre 95	27 et 29
Octobre 95	18-19
Novembre 95	29-30
Janvier 96	10-11
Février 96	7-8
Mars 96	27-28
Mai 96	22
Juillet 96	3-4

Le Conseil Syndical se réunira le 28 septembre 1995 et le Conseil National les 23 et 24 mai 1996.

Responsables académiques et correspondants du Bureau National

AIX-MARSEILLE	Marthe LEVEQUE
AMIENS	Léon-Paul BOUVET
ANTILLES-GUYANE	Secrétariat Général
BESANCON	Renée HASIAK
BORDEAUX	Annick POULLIÉ
CAEN	Michel LE BOHEC
CLERMONT-FERRAND	Gabrielle SANTARELLI
CORSE	Jean-Luc BALLARIN
CRETEIL	Marie-Paule COLLET
DIJON	Léon-Paul BOUVET
GRENOBLE	Guy FULPIN
LILLE	Mireille DESTREZ
LIMOGES	Claude GUERRE
LYON	Guy FULPIN
MONTPELLIER	Jean-Luc BALLARIN
NANCY-METZ	Bernard LEHALLE
NANTES	Michel LE BOHEC
NICE	Marthe LEVEQUE
ORLEANS-TOURS	Gabrielle SANTARELLI
PARIS	Maryse LE MOEL
POITIERS	Annick POULLIÉ
REIMS	Mireille DESTREZ
RENNES	Michel LE BOHEC
RÉUNION	Secrétariat Général
ROUEN	Renée HASIAK
STRASBOURG	Bernard LEHALLE
TOULOUSE	Bernard LESPES
VERSAILLES	Maryse LE MOEL
E.S.P.E.M.E.N.*	Marie-Paule COLLET

(* École supérieure des personnels d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale)

Calendrier prévisionnel des CAPN

21 Décembre 1995 : promotions à la hors-classe
Avril 1996 : mouvement
Juin 1996 : Titularisations, premières affectations et liste d'aptitude

L'action syndicale se poursuit

Attachée à un fonctionnement réellement démocratique notre organisation fonde ses orientations et son action sur les mandats votés en congrès.

Le bulletin syndical du 11 juin 1995 a rendu compte dans le détail des travaux du dernier congrès tenu à Paris les 18 et 19 mai, "***congrès de la détermination, de la cohésion et de l'action***".

Il était normal que le bulletin de rentrée fasse le point de la situation.

Une première étape a été franchie : l'ouverture de discussions avec le ministre.

Le dispositif arrêté par le congrès après un vote par mandats sans ambiguïté (89 % de votes pour) prévoyait un durcissement des actions engagées depuis le retour des congés d'hiver si, au 15 juin, le ministre n'avait pas reçu notre organisation afin de poursuivre les discussions que son directeur de cabinet avait déjà déclarées ouvertes, le 6 avril, dans le cadre du précédent gouvernement.

Bien sûr, il ne s'agissait nullement de rencontrer le ministre pour le plaisir de le rencontrer, mais pour qu'il prenne des engagements clairs sur les revendications issues du congrès avec un calendrier précis.

L'action déterminée du SI.EN-FEN a finalement contraint le ministre à recevoir, le 23 juin, notre délégation conduite par le secrétaire général accompagné des secrétaires généraux adjoints : Renée Hasiak, Michel Le Bohec, Bernard Lespes, du représentant des retraité, Michel Cruchet, et de Gabrielle Santarelli, secrétaire nationale aux affaires corporatives.

Première réunion, de caractère quasi-protocolaire, au cours de laquelle François Bayrou a déclaré les discussions ouvertes avec le SI.EN-FEN et lui seul, a cherché à dissiper certains malentendus, reconnu l'importance du rôle des inspecteurs dans le système éducatif et affirmé sa volonté de faire avancer le dossier. Mais il n'a pas manqué non plus de laisser deviner le bâton, après la carotte, sur le thème : «*j'ai besoin de corps intermédiaires pour faire passer ma politique. Pour moi, c'est celui des inspecteurs, mais ce pourrait en être un autre...*» De même, il a provoqué les réactions des membres de la délégation en tirant certaines ficelles un peu grosses : «*vous gagnez autant qu'un Préfet ou qu'un Inspecteur Général*» ... et nous ne nous en serions pas aperçu ?

En revanche, la délégation et le ministre sont tombés d'accord pour éviter de donner une tonalité trop misérabiliste à la situation des inspecteurs.

Sur les questions de fond :

- les fonctions de l'inspection dans le système éducatif : contrôle-évaluation-régulation, impulsion ... pas de désaccord, pas plus que sur les nécessaires décloisonnements ;

- le corps unique d'inspection : aucune référence à la musique, cette fois, mais une réponse claire et nette : «*la question n'est pas d'actualité*» ;

- «*si le corps unique n'est pas d'actualité, on pourrait avoir une rémunération unique*» (p.m. Xavier Darcos, alors directeur de cabinet - le 6 avril) réponse de François Bayrou : «*ce n'est pas moi qui ai dit cela*» et de reconnaître que le vrai problème pour les inspecteurs était bien celui d'une «*sortie vers le haut*». Tant pour les IEN que pour les IPR-IA ;

- sur la question des retraités, Michel Cruchet est intervenu auprès du ministre qui s'est montré fort soucieux d'équité, pour mettre en évidence l'injustice dont sont victimes les retraités, en particulier, mais non exclusivement, ceux qui ont cessé leur activité avant 1990. Il a rappelé ce que devait être, à son sens, une véritable péréquation qu'il considère comme une des grandes conquêtes syndicales de l'après-seconde guerre mondiale. Le sens donné au terme *péréquation* a été contesté par le ministre. Michel Cruchet a demandé que soit mis fin à cette injustice dont souffrent les collègues retraités et qui est profondément inadmissible ;

- sur les conditions de travail, le fonctionnement des inspections, sur les frais de déplacement, François Bayrou s'est déclaré très sensible à ces problèmes et désireux de résoudre les difficultés rencontrées.

En conclusion de cette première réunion et après avoir confié le pilotage du dossier à Françoise Hostalier, Secrétaire d'État à l'Enseignement scolaire et à son directeur de cabinet Jean-Marie Jutant, après avoir demandé aux directeurs présents ou représentés de traiter les parties du dossier correspondant à leurs champs de compétences, le ministre a fixé deux réunions de travail avant la rentrée scolaire : le 12 juillet puis le 25 août, qui pourront être suivies d'une ou deux autres, après la rentrée, qu'il présiderait lui-même.

Considérant que la première étape du dispositif arrêté par le congrès était atteinte, le Bureau National donnait la consigne de suspendre les actions engagées depuis février et d'attendre septembre pour connaître les résultats des discussions de l'été.

Les discussions de l'été : décevantes, sans résultat concret dans l'immédiat

Délégation syndicale identique dans sa composition à celle du 23 juin, sauf le 25 août où Gabrielle Santarelli, empêchée, a été remplacée par Léon-Paul Bouvet. 12 juillet réunion présidée par Françoise Hostalier, celle du 25 août par Jean-Marie Jutant.

L'essentiel du temps de la première a été consacré aux missions et celui de la seconde, aux questions indiciaires et indemnitaires.

Au terme de la réunion du 25 août force a été de constater, les arbitrages budgétaires interministériels n'étant pas terminés, qu'il était impossible à nos interlocuteurs de faire des propositions précises et concrètes sauf celle concernant des mesures de gestion pour assouplir la condition de mobilité en vue de la prochaine CAPN chargée d'établir le tableau d'avancement à la hors-classe pour 1996...

Dans ces conditions et dans l'attente des propositions annoncées dans un délai de deux à trois semaines, le Bureau National ne pouvait que prendre la décision de relancer l'action.

Michel Marucelli

Soutien au S.E.

Paris, le 4.IX.1995
Le Secrétaire Général
à
M. Hervé BARO
Secrétaire Général
Syndicat des Enseignants

Cher Ami,

le Bureau National du SI.EN-FEN, réuni le 30 août, a pris connaissance de l'action de «grève administrative» des directeurs d'école - annoncée dès avant les congés d'été par le Syndicat des Enseignants - pour la présente rentrée scolaire.

Le SI.EN-FEN tient à exprimer son entière solidarité pour l'action engagée.

Peut-être mieux que d'autres, les IEN du premier degré connaissent en effet l'importance du rôle joué par les directeurs d'école - maternelle ou élémentaire - qui sont les partenaires incontournables de l'activité professionnelle quotidienne des inspecteurs.

Nous souhaitons vivement qu'ils puissent être reconnus à la hauteur de leurs responsabilités dans le système éducatif et que leurs revendications soient enfin satisfaites.

Je te confirme que, de notre côté, l'action revendicative des différentes catégories d'inspecteurs - engagée par le SI.EN-FEN depuis six mois - se poursuit dans l'attente de propositions ministérielles concrètes.

Bien amicalement,
Michel Marucelli

Premier congrès de l'Internationale de l'Éducation

Après le congrès de sa fondation à Stockholm en 1993, l'Internationale de l'Éducation a tenu son premier congrès à Harare au Zimbabwe du 19 au 22 juillet.

Deux thèmes à son ordre du jour qui ont suscité des débats intenses pour les délégués venus du monde entier : "l'éducation publique : vers le XXIème siècle" et "les droits de l'Homme dans le monde en évolution".

Ouvert par le Président Mogabe, le congrès a adopté un certain nombre de résolutions portant sur chacun des thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Pour le premier, les résolutions ont porté sur la crise de l'endettement, l'ajustement structurel et l'éducation, la condition du personnel enseignant, les dangers de la privatisation des écoles publiques et le développement de l'enseignement supérieur, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour le second thème : sur les droits syndicaux, le travail des enfants, le racisme et l'intolérance religieuse, les droits des populations autochtones, les femmes dans l'éducation et les organisations d'enseignants, la violence faite aux femmes et aux filles.

D'autres résolutions sur l'éducation à la santé et la prévention du SIDA, le 50ème anniversaire de l'ONU, les programmes de formation syndicale, la formation des enseignants, le sommet mondial de Copenhague et la paix, le désarmement et l'éducation à la paix, ont également été adoptées par le congrès.

Une résolution d'urgence, à l'initiative des organisations syndicales françaises présentes (à l'exception de FO) condamnant la reprise des essais nucléaires a également été votée, reprenant les très nombreuses interventions en tribune sur ce sujet.

Par ailleurs, Guy Le Néouannic a été réélu sur le siège masculin de la Région Europe contre Louis Weber du SNES avec près du triple des voix.

La délégation de la FEN était constituée de divers syndicats nationaux, dont le SI.EN et, entre autres, ceux représentant les professions de santé, le congrès étant prolongé par une conférence OMS/UNESCO/IE sur le SIDA et l'éducation à la santé.

Enfin, Khalida Messaoudi, dont la candidature a été proposée par la FEN, s'est vue délivrer à l'unanimité le prix des Droits de l'Homme.

Les interventions des délégués de certains pays ont permis de constater, une fois de plus, l'immense inégalité des situations entre les personnels d'enseignement et d'éducation : ici des emprisonnements, là des massacres, les salaires non versés depuis des mois, des locaux invraisemblables, des effectifs de 150 élèves par classe... de quoi relativiser nos problèmes, non ?

Mais réconfort de vivre au sein de cette immense communauté représentant plus de 25 millions d'adhérents, partageant les mêmes valeurs, dont la solidarité est la plus manifeste, avec laquelle les différentes puissances devront forcément compter désormais.

Intervention de Michel Marucelli

Madame le président, Chers collègues,
J'interviens ici pour souligner combien la qualité de l'enseignement qui doit assurer la réussite des élèves est étroitement liée à la qualité des enseignants et de tous les personnels de l'Éducation.
Cette qualité, indispensable à la réussite des jeunes, passe par l'exigence d'un haut niveau de recrutement et par une véritable formation professionnelle initiale -préalable à l'exercice du métier- et par une formation continuée tout au long de la carrière.

Il faut effectivement que les futurs enseignants soient recrutés parmi les meilleurs étudiants de l'enseignement supérieur, motivés par l'entrée dans une carrière qu'ils ont choisie et qui devrait être plus attractive, et non pas -ce qui est parfois le cas- parmi ceux qui se tournent vers les métiers de l'enseignement et de l'Éducation parce qu'ils n'ont pu réussir ailleurs.

Mais il faudrait aussi et surtout qu'ils reçoivent une véritable formation professionnelle.

Par véritable formation professionnelle, nous entendons une formation qui intègre tout à la fois la formation académique et scientifique, la formation pédagogique et une formation professionnelle qui rend nécessaire une véritable alternance entre théorie et pratique, pratique et théorie.

Si nous sommes tous convaincus qu'il est nécessaire de maîtriser soi-même les connaissances, les savoir-faire à transmettre, nous savons tous aussi que cette condition, pour évidente qu'elle soit, n'est pas suffisante pour que les enfants et les jeunes se les approprient à leur tour.

Il faut, pour cela, apprendre à connaître non seulement les enfants et les jeunes, mais surtout chacun d'entre eux pour le conduire à progresser toujours davantage, au maximum de ses possibilités.

Il faut aussi apprendre à connaître et à comprendre les situations dans lesquelles s'effectue tout acte d'enseignement et d'Éducation.

Cela ne peut se concevoir sans le passage à l'expérience pratique et concrète d'une classe, dans une école ou dans un établissement d'un quartier, d'une ville ou de campagne. C'est là aussi que le futur enseignant apprendra à se comporter au milieu des jeunes, parmi ses collègues comme auprès des familles de ses élèves.

Les métiers d'enseignement et d'Éducation sont des métiers difficiles, devenus de plus en plus complexes parce que les connaissances elles-mêmes évoluent sans cesse, parce que la société évolue et se transforme.

C'est pourquoi il serait illusoire d'imaginer qu'une seule année de formation - voire deux- puisse suffire pour exercer avec la même efficacité pendant toute la durée d'une carrière.

La formation initiale des enseignants et des personnels d'Éducation doit donc être considérée et conçue comme la première étape d'une formation qui doit se poursuivre par des périodes de recyclage -nouveaux programmes, nouvelles méthodes, technologies nouvelles, etc....- ou par des stages de réflexion sur les pratiques professionnelles, individuelles et collectives.

Pour être plus efficaces, les stages de formation continue devraient être la conséquence d'une évaluation concertée avec les personnels eux-mêmes pour analyser au plus près les besoins en formation et y apporter les meilleures réponses. Ces périodes de formation continue devraient être totalement organisées sur le temps de service.

Plusieurs délégués sont venus dire à la tribune, dès hier, combien ils étaient inquiets de voir se développer le recrutement de personnels sans qualification suffisante ou sans formation préalable à la prise de fonction.

Nous partageons cette inquiétude car nous sommes persuadés que la formation professionnelle des enseignants et des personnels d'Éducation est la meilleure garantie d'un enseignement de qualité pour la réussite de tous les jeunes.

La formation des personnels d'enseignement et d'Éducation doit être considérée comme une priorité et une nécessité indissociable de l'exercice de nos métiers.

Nos organisations doivent se montrer vigilantes et particulièrement exigeantes en matière de formation initiale et continue.

Car c'est aussi la condition d'une meilleure reconnaissance morale et matérielle de nos professions.

Errance ou cohérence ?

Où va la politique du ministre ?

Cohérence : ce que nous revendiquons et soutiendrons.

Errance : générée par les anomalies du système, dispendieuse en énergie et en finances, menant à des voies sans issue et préjudiciable à l'intérêt des élèves.

Nous attendons du ministre qu'il engage le système éducatif sur la voie de la cohérence.

Cohérence en termes de statuts, de gestion des carrières, de moyens et de fonctionnement, mais aussi cohérence pédagogique s'agissant de la formation des élèves.

À la reconnaissance de l'égale dignité de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire professionnel ou général, qui se traduit par des statuts et des carrières similaires pour les enseignants, doit correspondre la reconnaissance de l'égale dignité des inspecteurs, qu'ils soient IEN ou IPR-IA.

À la transparence légitime de la gestion des carrières des enseignants (nominations, promotions) doit correspondre la transparence tout aussi légitime de la carrière des inspecteurs.

Les membres des commissions paritaires doivent savoir pourquoi un inspecteur est mieux ou moins bien classé qu'un autre, ils doivent être informés des raisons qui conduisent à nommer sur un poste un inspecteur plutôt qu'un autre.

Le fait du prince ne peut ici trouver sa place.

Aux missions assignées aux inspecteurs doivent correspondre les moyens de la accomplir, notamment en termes d'équipement et de dotations kilométriques.

La globalisation des crédits confère une grande autonomie aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie - DSDEN, autonomie ne signifie pas opacité, la transparence - là aussi - doit s'imposer et la concertation être de mise, sans pour autant porter atteinte à la responsabilité des uns et des autres.

Où est la cohérence entre les textes ministériels et leurs applications par les responsables de haut niveau du système éducatif ?

Qu'en est-il des programmes de travail académique, y avez-vous vu une ligne conductrice capable de mobiliser et de fédérer les énergies ?

Qu'en est-il de l'intégration par liste d'aptitude des IEN dans le corps des IPR-IA telle qu'elle est prévue dans les textes ?

La cohérence ne va pas de soi, elle dérange même quelquefois.

Il nous faut l'exiger partout où nous intervenons, que ce soit pour le fonctionnement de l'École, pour la place des enseignants et des autres personnels du système éducatif ou pour notre propre place.

Un exemple : l'enseignement des langues étrangères à l'école élémentaire. Quelle cohérence ?

Suffit-il de trouver un enseignant volontaire et compétent pour engager cet enseignement au cours élémentaire ?

Non. Il faut aussi, s'il intervient dans une des classes autre que la sienne, que ce soit compatible avec la bonne prise en charge de ses propres élèves.

Non. Il faut aussi que les élèves qui vont recevoir cet enseignement soient assurés qu'ils le recevront également dans les classes suivantes de l'école élémentaire. Cela implique que l'enseignant volontaire et compétent accepte de ne pas muter, sauf à être remplacé par un enseignant tout aussi compétent et volontaire et qui le restera.

Non. Il faut aussi qu'au niveau d'un secteur de recrutement de collège, les élèves des différentes écoles bénéficient d'un enseignement analogue, afin d'éviter de trop grandes disparités à l'arrivée en sixième.

Il s'agit là d'un exemple, nous en connaissons bien d'autres.

Nous n'ignorons pas les difficultés de fonctionnement de notre système éducatif, mais nous attendons du ministre qu'il affiche sa volonté de rendre le système de plus en plus cohérent et qu'il prenne les dispositions qui le permettent.

Michel Le Bohec

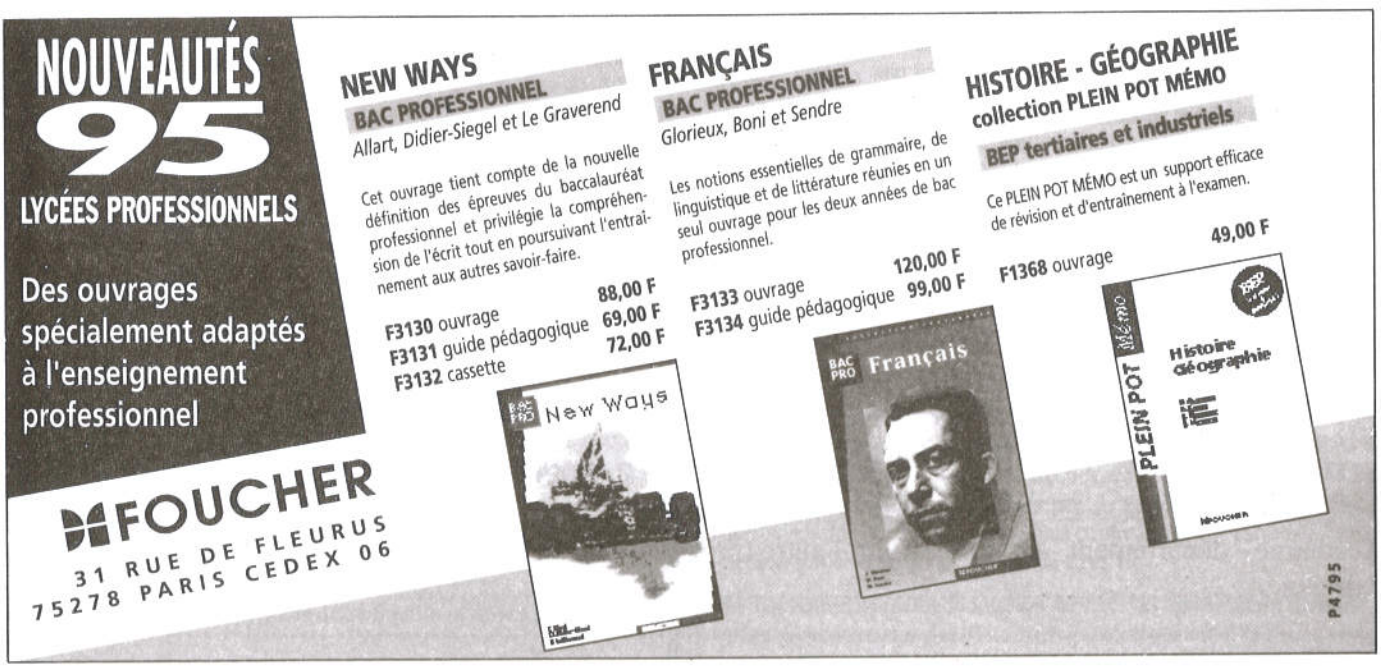

Négocions, négocions ... il en restera toujours quelque chose !

Après une première réunion officielle, le 22 juin, en présence du Ministre lui-même, dont le caractère protocolaire et politico-médiatique l'avait très largement emporté sur une approche technique précise des problèmes soulevés par notre délégation syndicale, deux réunions de travail ont été organisées au ministère durant l'été : la première, le 22 juillet, sous la houlette de la Secrétaire d'État aux Enseignements scolaires, la seconde, le 25 août, sous la responsabilité du Directeur de Cabinet du Ministre. Il en est rendu compte, par ailleurs, de manière précise, et mon propos n'est pas de revenir sur ce qui s'est dit ou sur les arguments échangés, mais de faire le point - ou tenter de le faire - sur ce que les retraités peuvent encore attendre, ou espérer, au terme de ce marathon.

Rien n'est, certes, définitivement arrêté à l'heure où j'écris ces lignes, et nous attendons avec impatience la suite qui va être réservée à nos demandes, suite que le Ministre lui-même pourrait, dans quelque temps, nous faire connaître, une fois les arbitrages budgétaires rendus et connus.

Mais de mon point de vue, nous ne pouvons attendre que bien peu de choses, que trop peu de choses et, à la limite, soyons clairs, **rien**.

Nous avons été et, plus particulièrement encore, ceux qui ont cessé leurs fonctions avant 1990, pressés et exploités avec, comme seule marque de reconnaissance - et nous sommes vraiment des ingrats de ne pas l'avoir appréciée ! - notre intégration "sans incidence sur nos pensions de retraite" dans le nouveau corps créé.

Pressés, comme des citrons ! Qu'on ne s'étonne donc pas de notre "zeste" de mauvaise humeur que j'ai traduit, face au Ministre, en lui précisant ce que nous appelons, nous, la péréquation (il ne donne pas, bien sûr, au mot, la même signification - et que j'ai réitéré, le 25 août, quand je me suis entendu dire (je cite de mémoire) "*qu'on pouvait très bien, dans le cadre du Durafour, changer l'indice terminal de la classe ordinaire sans qu'il y ait répercussion sur les pensions de retraite*". Ce n'est peut-être pas ce qui se fera (on peut rêver !) mais il est déjà scandaleux - et j'ai manifesté ma surprise et mon indignation - qu'on puisse l'envisager et le dire.

Ce fut sans doute, pour notre syndicat, un grave motif de mécontentement que de se voir imposer par l'administration, de manière unilatérale, un nouveau statut sans avoir l'assurance de retombées effectives sur les pensions de retraite. Il s'est toujours battu et il est résolu à continuer de le faire pour que de telles erreurs ne se renouvellent pas.

Les retraités sont, par définition, totalement dépourvus de moyens d'action et de pression. Leur seule force, comme leur seul espoir, sont d'essence syndicale. Ceci me conduit, tout naturellement, à lancer un appel pour que ceux de nos collègues retraités qui ne sont pas encore - ou ne sont plus - syndiqués viennent nous rejoindre, grossir nos rangs et soutenir notre action.

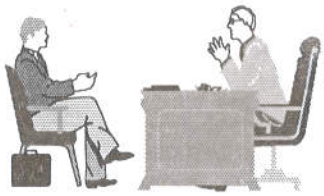

Plus nous serons nombreux, plus notre poids sera grand lors des négociations difficiles que nous conduisons avec un pouvoir dont le cynisme le dispute à la pingrerie.

Je n'ai pas caché, le 25 août, à celui qui conduisait la délégation de l'Administration que le feu couvait chez les retraités ajoutant - mais ai-je bien fait de filer la métaphore ? - que l'on ne pourrait se dispenser d'apporter "de la braise" si on voulait l'éteindre : humour grinçant qui marquait le terme d'un plaidoyer montrant à l'évidence que nous ne supportions pas l'injustice dont nous étions victimes.

Négocions, négocions, il en restera - peut-être ! - quelque chose. En tout cas, nous n'avons jamais pensé, ne pensons pas, et ne penserons jamais que l'on puisse, scandaleusement faire BEAU MARCHÉ de nos retraites même si, pour d'aucuns, nous pouvons apparaître comme des "vaches sacrées" !

Michel Cruchet
représentant des retraités au BN

Nouvelle adresse 95-96

Aux collègues mutés, nouvellement nommés, admis à la retraite et ceux qui, sans changer de poste, changent d'adresse (déménagement, ...), prière de bien vouloir découper et renvoyer la notice ci-dessous :

NOM : ..... **Prénom** :.....

Spécialité* : 1D - IO - ET** - IPR-IA** : .....

Académie - département - circonscription - autre (précisez)* : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

* Rayer les mentions inutiles - ** Précisez la discipline

Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)

Financement de l'alternance et apprentissage

L'IGAS dénonce la "*foire d'empoigne*" qui caractérise la collecte de la taxe d'apprentissage. Elle constate que les établissements d'enseignement privés profitent largement de la situation : le rapport des sommes perçues par élève varie de 1 à 16 selon les types d'enseignement, en tête l'enseignement privé supérieur (10 000 F par élève) et le second degré hors contrat (8 000 F). Certains établissements sont "épinglés" : une UER et une école supérieure de commerce collectent des montants qui s'élèvent en moyenne à 50 000 et 24 000 F par élève.

L'IGAS constate de la part de certains établissements de formation "*des pratiques contestables*" et des "*ententes particulières*" avec les organismes collecteurs pour "*rabattre*" vers eux la taxe d'apprentissage. Dans ce cadre le rapport épingle le principal collecteur : les C.C.I. (Chambres de commerce et d'industrie) qui bénéficient "*des stratégies de concentration des flux financiers*" (2 380 MF en 1991) et qui jouent un "*rôle de diffraction de la taxe vers les structures de formation*". Le rapport cite l'exemple d'une C.C.I. qui, sur les 8,5 M.F. non préaffectés par les entreprises, a réparti 190 000 F à des établissements publics et 8,2 MF à des établissements privés. A cette "*stratégie de captation de la taxe d'apprentissage*" s'ajoute un dispositif de contrôle des entreprises et des organismes collecteurs inexistant.

Cloisonnement des circuits financiers

Pour les contrats de qualification, le rapport de l'IGAS constate que c'est "*essentiellement la mauvaise structure des organismes de collecte* (du fonds de l'alternance) *qui est en cause*". La prolifération des organismes mutualisateurs agréés (OMA), leur encadrement juridique "*très lacunaire*", les agréments délivrés "*sans souci de régulation du dispositif*" et une concurrence entre organismes collecteurs contribuent "*à multiplier le nombre de contrats, sans suivi ni contrôle, au détriment de l'optimisation du financement des formations*".

L'IGAS constate qu'avec un coût global de 7 600 MF, dont 2 700 MF de l'État, le financement de l'alternance apparaît plus favorable que celui de l'apprentissage. Le coût, hors salaire, de l'apprentissage se situe en 1994 à 39 000 F par jeune contre 53 000 F pour les contrats de qualification.

En conclusion de cette analyse des circuits de financement de l'apprentissage et de l'alternance, l'IGAS remarque que "*les moyens disponibles semblent globalement suffisants*" à condition qu'ils soient "*mis en cohérence avec les besoins de financement des formations et des aides aux entreprises*". Cette cohérence passe par une réorganisation des circuits financiers trop cloisonnés.

Une offre de formation insuffisamment régulée

Les régions ont la responsabilité de 688 CFA sur les 705 existants. Elles ont un rôle déterminant dans la régulation de l'offre de formation en apprentissage : régulation par le financement des CFA (plus de 50 %), régulation par les ouvertures et les fermetures des sections dans le cadre des schémas prévisionnels prévus par la loi de 23 juillet 1987.

Il ressort de cette situation "*un réseau de CFA connu, régulé, mais disparate*". De plus la "*relative ambiguïté*" entre le contrôle pédagogique de compétence État et le contrôle technique et financier de responsabilité régionale aboutit, d'après l'IGAS, "*à des situations très contrastées d'une région à l'autre*".

En ce qui concerne l'alternance, le rapport relève des situations de formation sans débouchés en termes d'emploi. Cette situation "d'*offre de formation mal identifiée*" serait due à "l'*absence d'encadrement juridique*" (déclaration simplifiée) et à la concentration de l'offre de formation sur certains organismes. La position dominante des associations patronales (ASFO) dans le contrat de qualification qui représente, pour certaines leurs ressources principales est dénoncée par le rapport. Autre lacune : **l'inexistence de contrôle pédagogique.**

Ce rapport met en évidence que, quelles que soient les bonnes intentions du pilote, la région pour l'apprentissage, les partenaires sociaux pour les contrats de qualification, les méandres du financement et la propre logique des collecteurs de fonds orientent très largement l'offre de formation.

D'après FEN-Hebdo du 16-06-95
Renée Hasiak

Nous avons appris avec tristesse le décès, le 24 juillet 1995, de notre collègue **Odette DEAN**, IEN Sciences et techniques industrielles, matériaux souples, dans l'académie de Nancy-Metz.

Agée de 53 ans, **Odette DEAN** avait occupé les fonctions d'IEN dans l'académie de Strasbourg avant de rejoindre celle de Nancy dont elle était originaire.

Nous nous associons à la peine de sa famille et de ses proches.

Notre collègue **Paul LETROU** nous a quittés le 27 juillet 1995. Il venait tout juste d'avoir 57 ans mais était l'un des plus anciens inspecteurs de l'orientation puisqu'il avait réussi le concours de recrutement en 1974.

Chacun des inspecteurs de l'orientation le connaissait. Son esprit indépendant et sa vive intelligence le conduisaient souvent à énoncer desp oints de vue originaux qui secouaient les habitudes et nous tiraient de pensées trop confortables.

En juin 1995, alors qu'il subissait de graves opérations, il se préoccupait toujours des inégalités qui frappent les élèves les plus fragiles.

Paul LETROU avait une conception humaniste de l'orientation. Il s'est impliqué autant dans des recherches nationales très approfondies sur les méthodes de travail des conseillers d'orientation psychologues que dans des luttes contre toutes les formes d'exclusion scolaire dans l'académie de Créteil.

Sa disparition soudaine plonge les services de l'orientation dans la peine. Paul nous manque. Pour nous garder de la banalité nous avions une vigie sensible et libre.

Des échos du CSE

Le 10 juillet, CSE marathon (de 9h30 à 23 h), toute la matinée a été consacrée à l'examen du calendrier des années scolaires 96-97, 97-98 et 98-99.

Parmi les textes étudiés par la suite j'ai retenu ceux qui modifient le règlement du baccalauréat professionnel.

Évaluation du français et de l'histoire-géographie (coeff. 5).

- Création de deux sous-épreuves distinctes séparées dans leur déroulement. Le sujet d'histoire-géographie est distribué 2h30 après le début de l'épreuve.

- Les sujets de l'épreuve de français peuvent s'appuyer sur des supports diversifiés (coefficient 2). Il est créé une évaluation de l'oral (coefficient 1), celle-ci peut être liée à une période de formation en entreprise.

- S'agissant de l'épreuve de "connaissance du monde", la nouveauté tient à ce que l'on parlera dorénavant d'histoire-géographie, et à ce que deux sujets sont proposés au lieu d'un seul.

L'ensemble de ces modifications s'appliquera à la session 98 hormis la séparation des deux épreuves dans leur déroulement qui sera applicable dès 1996.

Évaluation des mathématiques et des sciences physiques

Pour les baccalauréats professionnels industriels :

- séparation de l'épreuve de mathématiques-sciences physiques (mathématiques pour MAVELEC et MRBT) de l'épreuve de technologie dans leur déroulement. L'épreuve est notée sur 15 points (10 en mathématiques et 5 en sciences physiques).

- Création d'une évaluation expérimentale de sciences physiques (sauf MAVELEC et MRBT) d'une durée de 45 min liée à la formation méthodologique de base. Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés par le recteur. Cette évaluation est notée sur 5 points.

Pour les baccalauréats professionnels tertiaires :

- création d'une épreuve de mathématiques d'une heure. La partie réservée au domaine professionnel est réduite à 3 heures.

L'ensemble de ces modifications s'appliquera à la session 98 hormis la séparation des deux épreuves dans leur déroulement qui sera applicable dès 1996.

CSE du 24 août

- Modifications des décrets portant règlement général des baccalauréats général et technologique (décret du 15-09-93)

Le CSE a émis des avis défavorables sur les modifications qui portent sur les épreuves facultatives et la suppression des ateliers de pratique.

Les points positifs retenus sont les suivants :

- les candidats scolarisés handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, et les candidats atteints de maladies graves peuvent conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 dans la limite de cinq sessions suivant la première.

- Création de jurys spécifiques pour les épreuves anticipées.

Remarque : n'a pas été retenue la proposition faite par le ministère d'inclure des IPR-IA parmi les membres des jurys.

Ces textes seront prochainement publiés au B.O.E.N.

Renée Hasiak

Organisation et fonctionnement des Services Académiques d'Inspection de l'Apprentissage

La note de service 95-118 du 10 mai 1995 adressée aux recteurs sous la double signature des directeurs de la DPID et de la DLC, parue dans le B.O.E.N. n° 20 du 18 mai 1995, se contente de rappeler aux recteurs les différentes lois et orientations promulguées depuis 1987 et leur laisse toute liberté pour organiser au niveau académique le fonctionnement du service de l'inspection de l'apprentissage.

Un premier point à noter est la non-prise en compte, par l'administration, des propositions de concertation du SI.EN-FEN.

Un second point, lié au premier, est le flou qui subsiste à la lecture de ce texte :

- l'intervention de certains inspecteurs pourra être exercée de manière exclusive dans le cadre du S.A.I.A. ;

- la coordination du service pourra être confiée par le recteur au D.A.E.T.

Le SI.EN demande l'application du décret du 18 juillet 1990 qui définit les statuts des IPR-IA et des IEN et leurs missions (article 2) :

"Ils inspectent, selon les spécialités... ils sont chargés des missions prévues par l'article L 119-1 du code du travail.

Ils participent à l'animation pédagogique dans les formations initiales, continues et par alternance..."

Dans ce cadre, nous demandons depuis plusieurs années que tous les postes affectés au S.A.I.A. soient réétiquetés, en cohérence avec les libellés retenus pour le concours de recrutement. Ces réétiquetages devront faire l'objet de concertation avec les organisations syndicales et être soumis à l'avis de la C.A.P.N.

Cette opération ne doit, en aucun cas, se faire dans la précipitation, mais doit prendre en compte, outre les nécessités de service, la dimension humaine des collègues affectés sur ces postes. Prenons le temps nécessaire, mais commençons dès à présent, avec, par exemple, la nomination des sortants de centre.

À partir des enquêtes que Renée HASIAK a adressées aux responsables ET fin juin, une synthèse des pratiques et des besoins sera faite par le SI.EN. Nous demanderons à la DPID de nous faire connaître également le bilan de cette opération.

Il y a nécessité de formation des collègues, cette dimension est prise en compte dans la circulaire. Nous y sommes tout à fait favorables et souhaitons que toutes les disciplines soient impliquées. La note ne prévoit pas la situation des IEN affectés sur les postes de coordonnateur (16) ni celle de ceux qui assurent effectivement cette fonction.

Le SI.EN ne rejette pas l'idée de la nécessité d'une coordination du service de l'apprentissage mais dénonce par avance toute tentative d'instauration (ou de réinstallation) d'un échelon hiérarchique par le biais de la délégation faite au D.A.E.T. des responsabilités statutaires du recteur..

Enfin, l'approche par filière disciplinaire ne pourra être réellement efficace que dans le cadre d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées.

Le SI.EN-FEN rappelle que cette revendication qualifiée d'utopique il y a encore deux ans, apparaît aujourd'hui comme une nécessité fonctionnelle évidente.

Pour la commission de secteur
Renée Hasiak

Coup de projecteur sur ... "les inspecteurs des écoles primaires"

C'est le thème de la thèse présentée le 16 juin à l'Université de Bourgogne par Jean Ferrier, sous la direction de Monsieur le Professeur Alain Mingat en vue de l'obtention du doctorat de sciences de l'Éducation, d'ailleurs brillamment obtenu avec les félicitations d'un jury pourtant redoutable : M. Louis Baladier, Directeur de la DPID, M. Jean-Michel Chapoulic, professeur à l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud, M. Claude Lelièvre professeur à l'Université de Paris V, M. Alain Mingat directeur de recherche au CNRS, M. Antoine Prost professeur à l'Université de Paris I, M. Claude Thélot directeur de la DEP.

Thèse soutenue devant une assistance très fournie - mais qui s'en étonnerait ? - en inspecteurs de tous poils et de tous rangs... particulièrement intéressés. Comment, dans ces conditions, le Secrétaire Général du SI.EN-FEN, invité, aurait-il pu manquer pareil événement ?

Il s'agit bien, en effet, d'un événement et en tout premier lieu par le sujet. Peu nombreuses en effet sont les thèses qui traitent des inspecteurs. Événement, par la personnalité même de Jean Ferrier dont les responsabilités au sein du ministère de l'Éducation nationale donnent un éclairage particulier à un travail énorme - 1 010 pages ! - qui restera un monument incontournable, selon les dires mêmes du jury, dans l'histoire de l'école primaire, tant l'histoire des inspecteurs de l'Enseignement primaire est liée à celle de l'École primaire. "Œuvre de passion et de raison, de passion pour l'École, grande thèse qui va faire date" devait souligner Antoine Prost qui concluait son rapport en disant que la question poséepar Jean Ferrier au terme de la présentation de son travail n'était pas tant "quelle inspection pour l'avenir ?" mais plutôt "quelle régulation pour les maîtres ?".

Événement également par la prise de position de Jean Ferrier, sans conteste en faveur de l'inspection et des inspecteurs. Je me bornerai ici à reproduire le dernier paragraphe de sa conclusion :

"C'est l'ensemble de la condition d'inspecteur qu'il convient de revoir si l'on veut véritablement doter l'école primaire de cadres. Seul un statut professionnel et social restauré dans tous les domaines peut attirer à cette fonction des hommes et des femmes de qualité et en nombre. Par les décisions qu'il prendra - ou ne prendra pas - à l'égard de ses inspecteurs, l'État indiquera mieux que par n'importe quel discours le rang et l'autorité qu'il réserve pour la fonction et pour l'école primaire de la France de demain. L'alternative est simple : laisser aux pouvoirs locaux le soin de réguler l'activité d'une école éclatée ou restaurer le rang et l'autorité d'un corps qui, malgré les difficultés, tient l'enseignement du premier degré".

Voilà des propos auxquels le SI.EN-FEN souscrit pleinement et qui trouvent - étrange hasard du calendrier - un écho tout particulier dans la période actuelle et dans les discussions engagées avec le ministère.

Il faut souhaiter une publication prochaine dans laquelle les IEN du premier degré - et pourquoi pas tous les corps d'inspection ? - pourraient retrouver leurs racines et ainsi de consolider leur identité d'inspecteur.

Michel Marucelli

16 (1)
43 22 68 19

16 (1)
43 22 88 92

Fax

3615
FEN
code
INS

Message à la promotion Jean Zay

La CAPN du 15 juin a non seulement confirmé la titularisation de l'ensemble de la promotion mais trouvé aussi une bonne solution pour le dernier cas d'affectation "hors vœux".

Nous voilà donc tous titulaires depuis le 1er septembre !

Le constat est clair : notre détermination, efficacement relayée par le Bureau National, a porté ses fruits.

Cela démontre, si besoin était, la nécessité pour chacun de s'investir dans la vie syndicale académique et départementale.

Bonne chance à toutes celles et à tous ceux de la promotion !

Continuons à vivre la solidarité !

Frank Balaz
Josiane Ballouard
Marie-Paule Collet

C. A. P. N.

CAPN du 15 juin 1995

A l'ordre du jour de cette CAPN : les suites du mouvement des titulaires, la titularisation des stagiaires, les premières affectations et la liste d'aptitude IEN.

- ***Suites du mouvement***: les cas de Mme Leguevel, MM Zammit, Briand, Laffont pour le Premier degré, de MM Nissen, Kohl et Vinel pour l'Information et l'orientation, Mme Garnier-Salvi et M Vernay pour l'enseignement technique sont évoqués.

- ***Titularisation*** : tous les IEN titularisables au 1er septembre 1995 sont titularisés. À noter deux démissions : M. Croquelois (1D) et Mme Bouillet (ET).

- ***Liste d'aptitude et premières affectations*** : elles ont été traitées en même temps pour tenir compte des vœux de chacun.

Les listes qui suivent tiennent compte des modifications d'affectation intervenues après la CAPN du 15 juin et ceci jusqu'au 1er septembre 1995.

IEN - 1er degré

Suite du mouvement :

AGRAPART Joël	Chinon (Indre-et-Loire)
ALESSIO Annie	Hérouville-St-Clair (Calvados)
BEAUDOIN Jacques	Verneuil-sur-Avre (Eure)
BERTELOOT Dominique	Trappes (Yvelines)
BIDAULT Bernard	Aubenas I (Ardèche)
COPIN Michel	Toulouse Adj IA (Haute-Garonne)
COIGNARD Jean-Michel	Pau Adj IA (Pyrénées-Atlantiques)
CORNETTI Francine	Vitrolles (oches-du-Rhône)
CROSET Laurent	Détaché (Afrique du Sud)
DEL CONT Philippe	Cuers (Var)
DELECAMBRE Daniel	Détaché (Israël)
DENECE Jacques	Saint-Lô III (Manche)
DESCAMPS Guy	Lannion (Côtes-d'Armor)
EVRARD Pascal	AIS III (Bouches-du-Rhône)
FERRAND Michèle	Mission à l'AEFE
FOURNIER Jean-Claude	Nelle Calédonie + Pacifique Sud
GIRARDIN Bernard	Vitry I (Val-de-Marne)
GROSSO Daniel	Détaché
GUIGUI Ledicia	Bourg-les-Valence Adj IA (Drôme)
GUILLIEZ Éric	Douai Nord AIS
HOULY Nicole	Paris 29è circonscription
LAFFONT Jean-Paul	Béziers III (Hérault)
LAMBERT Patrick	Evreux I AIS (Eure)
LASCHKAR-LE-GOASS	Bagnolet (Seine-St-Denis)
LESCUYER François	Menton (Alpes-Maritimes)
LOISEAU Sylvie	Barbezieux (Charente)
LOMBARDINI Christian	Détaché
MEUNIER Françoise	ESFCPE
MICHEL Françoise	Sainte-Maxime (Var)
MIRLICOURTOIS Jacques	Paris 12è criconscription
MORISI Patrick	Corbeil (Essonne)
OZAN Gérard	ZEP Montfermeil + mission ZEP ville (Seine-St-Denis)
PEYRE Marie-José	Crest (Drôme)
ROURE Dominique	Melun Adj IA (Seine-et-Marne)
VARLET Danièle	Evreux III (Eure)
WAVELET Jean-Michel	Laon-AIS (Aisne)
ZAMMITT Pierre	Toulon Est (Var)
ZANETTI Gérard	Nîmes III (Gard)

Premières affectations :

ADNOT Christian	Châlons-Nord (Marne)
ALAMOME Jackie	Poitiers I (Vienne)
ALEXANDRE Philippe	Troyes II (Aube)
BARZOTTI Dominique	Vendôme (Loir-et-Cher)
BIANCHET Daniel	Melle (Deux-Sèvres)
BODERE Mary-Line	Compiègne II (Oise)
BOUTEILLER Michel	Barentin (Seine-Maritime)
BREYSSE Pierre	Rive-de-Gier (Loire)
CAILLAUT Jacques	Agen II AIS (Lot-et-Garonne)
CHAUSSARD Jean-Marc	Bourgoin-Jallieu I (Isère)
CHELELEKIAN Antoine	Ajaccio II AIS (Corse du Sud)
DESCHAMPS Jacques	Noyon (Oise)
DESVIGNES Roger	Vesoul Nord (Haute-Saône)
DITTE Marie-Hélène	Vannes AIS (Morbihan)
DOSSAT Luce	Clermont banlieue + IUFM (Puy-de-D)
DROMAS Luc	Guise (Aisne)
DUVAL Daniel	Savigny-sur-Orge (Essonne)
FAVREAU Françoise	Bagneux (Hauts-de-Seine)
FEVRIER Jean-Pierre	Laval III (Mayenne)
FLOCHEL Pierre	Audruicq (Pas-de-Calais)
FOLK Léon	Saint-Claude (Jura)
FONTAINE Pierre-Marie	Saint-Quentin I (Aisne)
FREDERIC Jacqueline	Drancy (Seine-St-Denis)
GALEAZZI Patricia	Auch I (Gers)
GASNIER Christiane	Cherbourg Ville (Manche)
GOBERT Daniel	Saran + IUFM (Loiret)
GRANDCLAUDON Michèle	Villeneuve-St-Georges (Val-de-Marne)
GRDUSZAK Françoise	Wattrelos (Nord)
GUERRINI Jean-Etienne	Amiens II (Somme)
HENAFF Dominique	Les Mureaux (Yvelines)
HOARAU Gilbert	Saint-Denis III (Réunion)
JASMIN Lionel	Tourlaville-Val-de-Saire (Manche)
LATOUILLE Jean-Jacques	Pont-de-Cheruy II AIS (Isère)
LAURENT Françoise	Le Havre II (Seine-Maritime)
LEGRAND Cécile	Calais AIS (Pas-de-Calais)
LIONS Jean-Luc	Ajaccio I (Corse-Sud)
LUCE Marie-Pierre	Orsay (Essonne)
MAILLARD René	Stenay (Meuse)
MALASSINGNE Mauricette	Meaux I (Seine-et-Marne)
MARIONI Alain	Lyon XXII-Decines (Rhône)
MARTIN Jean-Pierre	Orthez (Pyrénées-Atlantiques)
MOREL-BARNICHON Ch.	Riom-Limagne (Puy-de-Dôme)
MOVREL Claudy	Iles du Nord (Guadeloupe)
NALLET Marie-Claude	Ambérieu-en-Bugey (Ain)
NEDELEC Michelle	Mennecy (Essonne)
NEVEUX Brigitte	Thionville II (Moselle)
PETIT Gérard	Le Quesnoy (Nord)
PICOT Agnès	Paris XVè circ. + IUFM (Paris)
PIERRE Marie-Line	Abymes II + IUFM (Guadeloupe)
PLOUVIN Marie-Aimée	Arras IV (Pas-de-Calais)
RAVAT Noël	Bourges-Nord (Cher)
REMBAULT Danielle	Saint-Denis II (Seine-sS-Denis)
RIVOIRE Régis	Jassans-Riottier (Ain)
ROQUES Gérard	Moulins I (Allier)
ROUMAGNAC Patrick	Saint-Flour (Cantal)
SENNEQUIER Annie	Laval I (Mayenne)
SIMONET Jean-Claude	Laval IV (Mayenne)
TOUPRY Denis	Hesdin (Pas-de-Calais)
TRUCHET Jean	Sens I (Yonne)
VICENS Jean-Pierre	La Ferté-St-Aubin + IUFM (Loiret)
VIRATELLE Joël	Asnière-I-Villen-la-Garenne (Hts-de-Seine)
WILS Bruno	Quimper IV (Finistère)

Liste d'aptitude

BILLY Georges	St Laurent-du-Maroni (Guyane)
BLANCHARD Francis	Pontivy (Morbihan)
COUEFFE Alain	Chôlet ville (Maine-et-Loire)
DAVIDO Roseline	Remiremont (Vosges)
DE HENAU Simone	Sens II (Yonne)
ROSSIGNOL Françoise	Fontenay-le-Comte (Vendée)
SARRAZIN Monique	Belfort II + AIS (Terr. -de-Belfort)
SERRES Maurice	DEFFSA
SURLEAU Jean	Clermont Val d'Allier (Puy-de-Dôme)
THION Roger	Châteaudun (Eure-et-Loir)
ZEGNA-RATA Jeanine	Strasbourg V (Bas-Rhin)
Liste complémentaire	
LAJUGIE Christian	

IEN-ET

Suite du mouvement

BODENANT Pierre	Versailles (STI)
LETEMPLIER Christiane	Paris (Economie et gestion)
PERROT Catherine	Créteil (Lettres)

Premières affectations

AUDEBERT Francis	Limoges (STI)
BONNET Georges	Montpellier (Coordination)
BRIGAULT Madeleine	Nantes (Services et commerce)
BURG Marie-Françoise	Bordeaux (SBSSA)
CABOT Nicole	Versailles (Economie et gestion)
CAZE Serge	Versailles (Services et commerce)
CLEMENT Jean-Claude	Lyon (STI)
CORLIN Michel	Dijon (Histoire-Géographie)
DURAND Jean-Paul	Nantes (Lettres)
GIRARD Marie-Dominique	Nantes (SBSSA)
HABERT Jean-Luc	Nice (Economie et gestion)
HENNINGER Jean-Marie	Toulouse (Administratif et financier)
HEO HSIEN KAI Christian	Clermont-Ferrand (STI)
KERVADEC Patrick	Rennes (Services et commerce)
KUHN François	Grenoble (Formation continue)
LAMBERT Jean-Charles	Strasbourg (Formation continue)
LEPRETRE Jean-Paul	Amiens (Administratif et financier)
LUCAS Patrice	Orléans-Tours (Alimentation)
MINOT Alain	Aix-Marseille (Services et commerce)
NOEL Marilène	Rouen (Lettres)
PETIOT Patrick	Orléans-Tours (Mathématiques)
PIANA Michel	Poitiers (Enseignements artistiques)
ROCHE Claude	Lyon (Formation continue)
ROUCHON Jean	Dijon (Coordination)
TAESCH Armand	Nancy-Metz (Alimentation)
THIEULENT Jean-Michel	Versailles (Mécanique-électricité)
URSO Jean-Pierre	Nice (Formation continue)
VIAU Jean-Claude	Orléans-Tours (Histoire-Géographie)

Liste d'aptitude

BERTHON Philippe	Orléans-Tours (Espagnol)
CHERITEL Jacques	Versailles (Services et commerce)
DAYAN Madeleine	Bordeaux (Services et commerce)
DUDET Colette	Grenoble (SBSSA)
SMETS Yves	Lille (Administratif et financier)
VUE Serge	Rouen (Bâtiment bois)

IEN-IO

Suite du mouvement

MALTAVERNE Jean-Paul	Détachement CNED
ETIENNE Claude	IA Seine-St-Denis (Bobigny)
BONHOMME Francis	Détachement personnel de direction
GUYO Jean-François	IA du Pas-de-Calais (St Omer)
LECLERQ Daniel	Administration centrale (DLC)
NISSEN Patrick	IA du Val-d'Oise (Cergy-Pontoise)

Premières affectations

BARGAS Dominique	IA de Seine-St-Denis (Bobigny)
BINET Françoise	DRONISEP (Paris)
LE CHAPELIER Alain	IA de la Mayenne (Laval)
LECLERC Marie-Claude	IA de la Haute-Garonne (Toulouse)
LECOINTE Catherine	IA de la Seine-Maritime (Rouen)
RATTIER Jean-Louis	IA du Calvados (Caen)
REIDOR José	IA de la Guadeloupe (Pointe-à-Pitre)
REVERDY Maurice	IA de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (Vesoul)

Liste d'aptitude

CAULLET André	IA de la Dordogne (Périgueux)
CHERAMY Dominique	IA du Tarn (Albi)
DEFFROMONT Marcel	IA du Lot (Cahors)
GILG-SOIT-ILG Michel	IA de l'Aube (Troyes)
LECAS-REGIMBART M.	IA de l'Indre (Châteauroux)
NEYT Jacques	IA de Seine-Maritime (Le Havre)
PACROT Elisabeth	IA des Ardennes (Charleville-Mézières)

Liste complémentaire

CARPENTIER André	DRONISEP (Lille)

IPR-IA

Premières affectations

ANDRE Christiane	Allemand (La Réunion)
ARTIGUES Christian	Mathématiques (Bordeaux)
AUQUE Jean-Louis	Allemand (Rouen)
AYMES Jean	Mathématiques (Limoges)
BARTOLINI Michèle	Arts Plastiques (Nice)
BERTHOMIER Christiane	Education musicale (Bordeaux)
BOCAHU Jean-Pierre	EPS (Amiens)
BODA Bernard	EPS (Créteil)
BOULANGER Jean-Claude	Economie et gestion (Nantes)
BUCHELI Georges	AVS (IA-adj Seine-St-Denis)
BUSSER Bernard	Lettres (Nancy-Metz)
CAILLAT Alain	Economie et gestion (Amiens)
CLEMENT Serge	EPS (Reims)
COEUR Françoise	STI (Nantes)
COSTA BECK Michèle	EPS (Nancy-Metz)
DE CHARLES Nicolas	Mathématiques (Nancy-Metz)
DELAMARE Chantal	Economie et gestion (Rennes)
DEUBEL Philippe	Sciences sociales (Lille)
DEVARENNE Elisabeth	Lettres (Reims)
DIDIER Chantal	Anglais (Lille)
DOUSSY Madeleine	Economie et gestion (Aix-Marseille)
FABIEN Jean-Pierre	Biologie géologie (Montpellier)
HENNEBICQUE Alain	AVS (IA-adj Pas-de-Calais)
LACOSTE Bernard	Anglais (Versailles)
LANG Françoise	Anglais (Rouen)
LAUBY Jean-Pierre	Histoire géographie (Amiens)
LAVERNY Henry	Espagnol (Clermont-Ferrand)
LE GUILLOU Christian	Biologie géologie (Amiens)
LE NENAON Marie-Josèphe	STI (Caen)
LEFEBVRE Alain	AVS (IA-adj Loire-Atlantique)
LEFORT Patrick	STI (Strasbourg)
LESKO Monique	AVS (Lyon)
MAES Didier	Philosophie (Orléans-Tours)
MAGINOT Michel	Histoire géographie (Rennes)
MASETTY Olivier	AVS (Versailles)
MEDJADJI Marie-Thérèse	Italien (Créteil)
MICHON Eric	Education musicale (Nancy-Metz)
MINET Geroges	STI (Paris)
MONDON André	STI (Clermont-Ferrand)
MOREAU Jacques	Allemand (Orléans-Tours)
MORVEZEN Lionel	Education musicale (Rennes)
ORECCHIONI Myriam	Espagnol (Versailles)
OUVRARD Marguerite	Sciences physiques (Nancy-Metz)
PANAZOL Jean-Marie	Economie et gestion (Versailles)
PASSARO Jean	Anglais (Clermont-Ferrand)
PASSICOS Jean-Pierre	Arts plastiques (Rennes)
POUZALGUES Evelyne	Lettres (Clermont-Ferrand)
RIBIERE Françoise	Sciences physioques (Créteil)
ROGEAUX Dominique	STI (Lille)
SABOURDIN Philippe	Arts plastiques (Reims)
SIMHA André	Philosophie (Aix-Marseille)
TAHHAN Brigitte	Arabe (Versailles)
VIDON Henry	AVS (IA-adj Moselle)

Liste d'aptitude

ANDRIES Bernard (1D)	
CANTON (1D)	IA Adj. (Pas-de-Calais à compter du 01-09-95)
COUSQUER Jean-Luc (1D)	
DINTILHAC Jean-Paul (ET)	refus de l'affectation proposée
DUVERGER Jean (1D)	
LAGROUE Pierre (ET)	STI (Limoges à compter du 01-11-95)
LEGROS Bernadette (IO)	EVS (Lille à compter du 01-09-95)
OLIVER Pierre (1D)	
POLVENT Jean-Pierre (1D)	IA Adj. (Finistère à compter du 01-09-95)
SENOT Charles (ET)	
VIGNER Gérard (1D)	Lettres (Caen à compter du 01-09-95)

Toutes les affectations ne sont pas connues : elles dépendent des postes libérés avant le 31-12-95.

Coup d'envoi de la réforme de l'État et des services publics

La réforme de l'État est lancée avec la publication au JO du 28 juillet de la circulaire du 26 juillet 1995 d'Alain Juppé à l'ensemble des ministres de son gouvernement.

Cette circulaire est particulièrement importante et mérite que chacun s'y réfère - même s'il n'est pas ministre - surtout s'il est inspecteur, assurant des fonctions à vocation territoriale, à la charnière entre le niveau de l'État et le niveau local. La forme en est claire, la philosophie et les objectifs tout autant, le contenu fixe des échéances. Elle n'en suscite pas moins interrogations et vigilance.

La réforme s'inscrit résolument dans la politique de déconcentration de l'État qu'elle entend faire passer à son plein régime.

La circulaire Juppé s'inscrit, en grande partie, dans la continuité de la politique de "renouveau du service public" : développement des responsabilités, évaluation des politiques publiques, accueil et service à l'égard des usagers, gestion plus dynamique des personnels. Mais elle ne reprend pas le volet du développement du dialogue social dans les administrations qui figure dans la circulaire Rocard.

Et derrière l'affichage de continuité émerge une autre approche des services publics qui seront préservés, certes, s'ils font la preuve de leur qualité et de leur productivité. Qualité au service du public mais aussi qualité par rapport à la concurrence et capacité à se redéployer.

Comme la circulaire Rocard, elle fixe des objectifs prioritaires assortis d'un plan d'action gouvernementale.

1 - Clarifier les missions de l'État et le champ des services publics.

Trois tâches principales :
- mieux préciser, domaine par domaine, la frontière entre les missions qui incombent aux personnes publiques et celles qui peuvent relever des acteurs privés ;
- définir les modifications qui pourraient être apportées à l'actuel partage des compétences État/collectivités territoriales ;
- mieux distinguer les missions exercées respectivement par l'Union européenne et l'État national pour donner une véritable consistance au principe de la subsidiarité reconnu par le traité de l'UE.

2 - Mieux prendre en compte les besoins et les attentes des citoyens

Trois actions spécifiques :
- une charte des citoyens et des services publics est en cours de préparation (principes nouveaux : qualité, accessibilité, simplicité, rapidité, transparence, médiation, participation, responsabilité, qui viendront compléter les principes traditionnels et essentiels - neutralité, égalité, continuité - qui seront confortés) ;
- chaque service, en contact direct avec les usagers, doit établir un programme d'amélioration et de simplification de ses relations avec le public, en définissant objectifs qualitatifs et quantitatifs ;
- l'implantation et l'organisation des services publics devront contribuer à l'action en faveur des quartiers urbains en difficulté ainsi qu'à la lutte contre la désertification rurale et contre l'exclusion.

3 - Changer l'État central

La dimension centrale de l'État moderne consiste essentiellement à prévoir, analyser, concevoir, légiférer et évaluer. Ces fonctions de régulation doivent être clairement distinguées du rôle d'opérateur qui consiste à gérer, à appliquer des réglementations ou à servir des prestations. Le rôle d'opérateur n'a aucune vocation à être centralisé.

Trois principaux chantiers :
- transférer résolument vers les services déconcentrés les tâches de gestion aujourd'hui encore prises en charge par les administrations centrales (- 10 % sur l'ensemble des effectifs de l'État à la fin 96) ;
- dans le même temps, nécessité d'améliorer les capacités de conception et de décision des administrations centrales qui pourraient mieux assurer leur rôle de proposition, mieux préparer les décisions du gouvernement et évaluer l'efficacité des politiques publiques. Le développement, au sein de l'État Central, qui doit échapper "à la dictature du court terme", des fonctions d'étude, de prospective, d'évaluation et de contrôle, est une priorité ;
- des mesures rigoureuses devront être prises pour inverser la tendance de l'État à légiférer et réglementer trop et souvent mal : la sécurité juridique des citoyens est menacée, les entreprises pénalisées.

4 - Déléguer les responsabilités

Trois actions principales pour inscrire le principe de déconcentration dans la réalité :
- bâtir le schéma de réorganisation de l'État (loi du 4 février 1995) en déléguant les fonctions qui visent à mettre en œuvre les politiques publiques soit à des services déconcentrés à compétence territoriale ou nationale, soit à des Établissements publics en évitant tout recouvrement de compétences. Ces services opérateurs ont vocation à être délocalisés ;
- procéder au regroupement fonctionnel des services territoriaux de l'État d'ici à fin 1996 ;
- rénover profondément les relations entre l'État central et ses opérateurs. Généralisation des modes de gestion des crédits de fonctionnement sur le modèle des centres de responsabilité d'ici à la fin 96. Expérimentation de "contrats de service" dès janvier 96. Recherche de comparaison systématique des performances des services. Dans le cas où les services exerçant des fonctions également assurées par le secteur concurrentiel, la comparaison des performances avec ce dernier sera étudiée.

5 - Rénover la gestion publique

Deux objectifs essentiels :
- poursuivre et accélérer la modernisation des fonctions publiques en insistant sur : gestion de proximité, diminuer le nombre des corps, développer les dispositions statutaires communes ; prendre en compte dans la rémunération et la carrière les responsabilités exercées et les résultats obtenus d'où nécessité de moderniser les méthodes d'évaluation individuelle ; diversification des déroulements de carrière, accroissement de la polyvalence et de la mobilité géographique et fonctionnelle ; plus grande transparence dans l'accès aux emplois publics ; réforme de l'encadrement supérieur de l'État ; meilleure prise en compte des évolutions technologiques ;
- moderniser la gestion publique, les procédures financières et les règles de comptabilité publique.

Un second chapitre concerne la mobilisation du gouvernement :

- tous les ministres sont concernés ;
- présentation d'un plan triennal de réforme de l'État et des services publics, avant la fin de l'année ;
- préparation par chaque ministre d'une note stratégique sur la modernisation de son administration, Il est conseillé de veiller à consulter le personnel d'encadrement et les représentants des personnels ;
- un commissaire à la réforme de l'État se verra confier le soin de faire des propositions opérationnelles et de coordonner la mise en œuvre des décisions prises ;
- demandes particulières à certains ministres (fonction publique, économie et finances, réforme de l'État, de la décentralisation et de la citoyenneté, intégration et lutte contre l'exclusion, aménagement du territoire, développement économique et du Plan).

Une première et succincte analyse permet de dégager :

- des points positifs : clarification des missions de l'État et du champ des services publics, défense de la "conception française des services publics", amélioration de l'accueil et services à l'égard de l'usager ;
- des craintes : distinction entre fonctions de régulation et d'opérateur, comparaison systématique entre les performances des services publics et celles du secteur concurrentiel ;
- des regrets : la quasi-ignorance d'un vrai dialogue social avec les syndicats représentant les personnels chargés d'appliquer la réforme.

Michel Marucelli